

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

1er décembre 2022

---

ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES (N°443) - (N°  
526)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 2352

présenté par

M. Le Fur

-----

**ARTICLE 3**

À la deuxième phrase de l'alinéa 12, après le mot :

« régional »,

insérer les mots :

« ou leur éventuelle saturation »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La loi doit nécessairement tenir compte des territoires déjà surdotés notamment en éoliennes et permettre à ces territoires d'être enfin préservés.